
Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr



Arc-en-Barrois

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 13 mars 2018

Le Conseil Municipal convoqué le 5 mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 13 mars 2018 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Adoption des comptes de gestion 2017 : Budget principal, Service Eau-Assainissement, Lotissement Saint Jacques,
- Présentation et adoption des comptes administratifs 2017 : Budget principal, Service Eau-Assainissement, Lotissement Saint Jacques,
- Affectations des résultats 2017,
- Point sur les travaux,
- Discussion relative à l'organisation des activités périscolaires 2018/2019,
- Petites Cités de Caractère,
- Admissions en non-valeur,
- Usine SEALED' AIR,
- Dossiers de subventions (Station de Pompage-Eglise)
- Dissolution de la régie Marché-Droits de place,
- CDG52 : Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de madame Julia MOLARD excusée.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

**Présentation et adoption des Comptes de Gestion 2017
Services Eau et Assainissement, Lotissement Saint Jacques
Budget Principal**

Délibération n° : D201814

Objet de la délibération
Approbation des
Comptes de Gestion

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 concernant les budgets suivants :

- Commune d'Arc en Barrois,

A l'unanimité
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- Service d'Eau/Assainissement,
- Lotissement Saint Jacques.

**Présentation et adoption des Comptes Administratifs 2017
 Budget Principal, Services Eau et Assainissement, Lotissement Saint Jacques
 Affectation des résultats 2017**

LOTISSEMENT d'ARC EN BARROIS

Daniel MARCHAL, Premier Adjoint, présente les comptes administratifs du Lotissement Saint Jacques, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0.00	G	656 238.08
	Section d'investissement	B	0.00	H	0.00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	656 238.08 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			656 238.08 = A+B+C+D		656 238.08 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		0.00 = E+F		0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		656 238.08 = A+C+E		656 238.08 = G+I+K
	Section d'investissement		0.00 = B+D+F		0.00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		656 238.08 = A+B+C+D+E+F		656 238.08 = G+H+I+J+K+L

Délibération n° : D201815

Objet de la délibération

Le compte de gestion ayant été validé, et le Premier Adjoint ayant donné lecture du compte administratif 2017 relatif au budget du lotissement

Approbation
Compte Administratif
2017
Lotissement Saint
Jacques

Saint Jacques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif 2017 relatif au budget du lotissement Saint Jacques.

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

BUDGET PRINCIPAL

Daniel MARCHAL, Premier Adjoint, présente les comptes administratifs de la Commune, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement avec le détail des chapitres d'opération d'équipement.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 631 705.07	G	1 262 527.64
	Section d'investissement	B	2 079 033.10	H	2 649 825.99
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	970 923.19
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	643 725.00	J	
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			4 354 463.17		4 883 276.82
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	84 386.00	L	348 197.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		84 386.00		348 197.00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 631 705.07	= G+H+K	2 233 450.83
	Section d'investissement	= B+D+F	2 807 144.10	= H+J+L	2 998 022.99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 438 849.17	= G+H+I+J+K+L	5 231 473.82

Délibération n° : D201816

Objet de la délibération
Approbation
Compte Administratif
Affectation du Résultat

Le compte de gestion ayant été validé, et le Premier Adjoint ayant donné lecture du compte administratif 2017 relatif au budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Budget Principal

- D'approuver le Compte administratif 2017 relatif au budget principal.
- D'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	- 369 177,43
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	970 923,19

C. Résultat à affecter **601 745,76**

Solde d'exécution d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001 si déficit-R001 si excédent)	- 72 932,11
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	263 811,00

Besoin de financement F = D + E

AFFECTATION = C = G + H **601 745,76**

1-(G) Affectation en réserve R1068 en investissement	
2-(H) Report en fonctionnement R002 en fonctionnement	601 745,76

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Daniel MARCHAL, Premier Adjoint, présente les comptes administratifs du Service Eau-Assainissement, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement avec le détail des chapitres d'opération d'équipement.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 88 786,24	G 140 140,30	G-A 51 354,06
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 1 169 568,75	H 2 101 677,57	H-B 932 108,82

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 105 987,89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 31 414,02 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 258 354,99	Q= G+H+J 2 379 219,78	=Q-P 1 120 864,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 591 038,00	L 662 207,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 591 038,00	= K+L 662 207,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 88 786,24	= G+H+K 246 128,19	157 341,95
	Section d'investissement	= B+D+F 1 760 606,75	= H+J+L 2 795 298,59	1 034 691,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 849 392,99	= G+H+I+J+K+L 3 041 426,78	1 192 033,79

Objet de la délibération

Approbation
Compte Administratif
Affectation du Résultat
Service
Eau/Assainissement

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le compte de gestion ayant été validé, et le Premier Adjoint ayant donné lecture du compte administratif 2017 relatif au Service Eau/Assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte administratif 2017 relatif au Service Eau/Assainissement.
- D'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'Exploitation

A. Résultat de l'exercice 51 354.06

B. Résultats antérieurs reportés 105 987.89

(ligne 002 du compte administratif)

C. Résultat à affecter 157 341.95

Solde d'exécution d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement 963 522.84

(D001 si déficit-R001 si excédent)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement 71 169.00

Besoin de financement F = D + E

AFFECTATION = C = G + H 157 341.95

1-(G) Affectation en réserve R1068 en investissement

2-(H) Report en Exploitation R002 en fonctionnement 157 341.95

Point sur les travaux

► **STEP** : Le basculement de l'ancienne STEP vers la nouvelle a été réalisé le 13 février 2018 après la mise en place des nouvelles pompes du poste de relevage.

La démolition de l'ancienne STEP est terminée. La pose des enrobés a été faite ce jour. La réception des travaux est prévue juin 2018, après quatre mois de fonctionnement de la nouvelle STEP. Jusqu'à la réception des travaux la nouvelle STEP est sous la responsabilité du constructeur.

► **Rue Anatole Gabeur** : Le Maire précise que les travaux rue Amédée Pierre ont repris le 5 février. Quelques modifications ont été apportées, tout est en béton désactivé avec pavés GIRPAVE.

Viendrons ensuite les travaux rue Gabriel Peignot (une partie des trottoirs) qui dureront environ 15 jours. Ensuite, les travaux reprendront sur le dernier tronçon de la rue Gabeur allant du croisement avec la rue A. Pierre jusqu'à celui avec la route d'Aubepierre.

► **Sortie du Centre de secours** : les travaux sont terminés à l'exception du grillage à poser.

► **Conduite eau potable (2^{ème} phase)** : les travaux sont terminés. Le changement du panneau solaire de la batterie a été fait.

► **Micro-crèche** : Le bâtiment est maintenant hors d'eau. Les plaquistes travaillent à l'intérieur. Deux personnes de la délégation de service public doivent visiter les travaux. L'ouverture des plis pour la DSP est prévue le 4 avril 2018 à la CC3F.

► **Raccordement usine SEALED'AIR** : Une réunion est prévue le 15 mars avec Mr PAILLUSSON de l'usine SEALED'AIR et EURO INFRA pour le raccordement du terrain à l'assainissement collectif en même temps que celui du terrain de la future déchetterie.

La défense incendie est à revoir avec l'entreprise ROUSSEY au niveau du procédé d'utilisation : l'essai réalisé n'est pas concluant.

► **Rez-de-chaussée de la Mairie** : Les travaux débutés le 5 février 2018 sont presque terminés. Il reste à faire les portes automatisées et la signalétique.

► **Voirie 2018** : La commission de voirie a listé les endroits où la voirie est à refaire, soit :

- Place de retournement du car scolaire à Montrot,
- Montée de Val Bruant pour la partie appartenant à la commune,
- Rue du Dr Chaufour jusqu'à la maison VIGNOZZI,
- Rue du Lotissement Beauséjour,
- Rue du Colonel Bralet.

Il reste toutefois à chiffrer ces travaux pour déterminer ceux qui pourront être faits en priorité.

Périscolaire 2018-2019

Suite au passage à la semaine de 4 jours, les horaires des cars scolaires ne sont pas encore arrêtés.

Si la pose méridienne est de 1h 30, les horaires de l'école seraient :

- Le matin : 8h30 à 12h,
- L'après-midi : 13h 30 à 16h.

La cantine ne fonctionnera plus le mercredi midi.

Des propositions d'activités et d'horaires seront communiquées aux parents pour leur permettre de s'organiser pour la rentrée de septembre 2018.

Petites Cités de Caractère (PCC)

Le Maire rend compte de la réunion du 2 février 2018 portant sur la présentation des Petites Cités de Caractère faite principalement par M BATAILLE, vice-président des PCC France.

Etaient également présents à cette réunion : le directeur artistique du CAUE Haute Marne, un représentant des PCC de Champagne-Ardenne, un représentant de la Maison Départementale du Tourisme, le Président des villages fleuris 52, une représentante du Pays de Chaumont, le Maire de Bourmont qui est au C.A. des PCC, le chargé d'urbanisme de la mairie de JOINVILLE, le Maire et quatre membres du conseil (D. MARCHAL, A. MARCHAND, J.M. VILLALONGA et M. GERVASONI).

Délibération n° : D201818

Objet de la délibération
Petites Cités de
Caractère
Dossier de candidature

Après avoir entendu le rapport du Maire concernant le projet de labélisation "Petites Cités de Caractère" qui consiste à fédérer différents acteurs autour d'un objectif commun : la sauvegarde et la valorisation du patrimoine comme leviers de développement du territoire, et la présentation de l'association "Petites Cités de Caractère" qui met en œuvre les moyens des mutualisations des actions de promotion et de communication.

Après présentation des critères préalables d'admission, définis par la charte :

- Commune de moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion,
- Agglomération devant être soumise à une protection au titre des monuments historiques, ou au titre d'une Zone de Protection du

Patrimoine Architectural, Urbain, Paysager (ZPPAUP) ou d'une aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV),

- Ville devant avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire,
- Commune devant avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

De même le Maire précise que le coût de l'adhésion annuelle au label est fixée pour l'année 2018 à 0.20 €/habitant, auquel il faut ajouter 200 € de frais de gestion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte des "Petites Cités de Caractère",

Considérant que la commune d'Arc en Barrois remplit l'ensemble des critères préalables d'admission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De présenter la candidature de la Commune d'Arc en Barrois en vue de l'obtention du label « Petites Cités de Caractère »,
- De donner tout pouvoir au Maire ou son représentant délégué pour mener toute action se rapportant à la présente délibération

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Admission en non valeur

Délibération n° : D201819

Objet de la délibération

Admission en non-valeur
Service Eau-
Assainissement

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 9.18 € pour le service Eau-Assainissement.

	Référence Pièce	Montant €	Tiers concerné
2011	R-23-30 /1	7.72	BENEDETTI Christopher
2011	R-23-30 /2	0.30	BENEDETTI Christopher

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

2011	T711546300032/1	0.86	BENEDETTI Christopher
2011	T711546300032/2	0.30	BENEDETTI Christopher

De prévoir les sommes nécessaires au chapitre 65, article 6541

Demandes de subventions

Station de pompage à Montrot : Le Maire expose qu'il reste à réhabiliter l'intérieur avec le changement des équipements hydrauliques, plus l'isolation.

Délibération n° : D201820

Objet de la délibération
Aménagement
Mise aux normes
Station de Pompage

Le Maire rappelle que la réhabilitation et la mise aux normes de la station de pompage sont impératives, et que cette opération entre dans la démarche d'économie de la réserve en eau potable engagée par la Commune depuis plusieurs années.

Suite aux différents devis fournis, le Maire établit le montant global des travaux à 22 245 € HT soit 26 294 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser les travaux d'aménagement tel que décrits précédemment, pour un montant prévisionnel de 22 245 € HT soit 26 294 € TTC,
- De solliciter tous les organismes et collectivités susceptibles d'attribuer des subventions à la Commune pour ce projet.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Eglise : Le Maire informe le Conseil Municipal que les retables des maitres-autels latéraux sont en très mauvais état.

Il doit être fait appel à des entreprises spécialisées. Trois entreprises ont été contactées.

Dissolution de la Régie Marché-Droit de place

Délibération n° : D201821

Objet de la délibération
Dissolution de la Régie
Droits de Place

Vu l'avis du comptable public assignataire,

Le Maire précise que depuis un certain nombre d'années, les droits de place sur le domaine public font l'objet d'une facturation et de l'émission de titres de paiement. A cet égard le maintien d'une régie n'est plus nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La suppression de la régie recettes pour l'encaissement des droits de place sur le domaine public,
- Que la suppression de cette régie prendra effet à la date de la présente délibération.

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

CDG52 : Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Nomination de représentants au GIP du futur parc national :

Suite au départ de Gérard PETIT, il y a lieu d'élire un représentant titulaire.

Délibération n° : D201822

Objet de la délibération
GIP du Parc National
Election des délégués
titulaire et suppléant

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Considérant la démission de Gérard PETIT il s'avère nécessaire d'élire deux nouveaux délégués, un titulaire et un suppléant, au GIP du parc National.

Le Maire fait appel à candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Daniel MARCHAL membre titulaire, et Monsieur Jean-Marie VILLALONGA membre suppléant, au GIP du Parc National.

▪ Subventions

Délibération n° : D201823

Objet de la délibération
Subventions 2018
Prévention Routière

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- La Prévention Routière : 60 €

▪ Charte de coopération de bénévole au niveau de la médiathèque

Suite à la demande d'une personne, une charte de coopération est présentée, et validée par le Conseil municipal, dans le but d'établir les relations entre les personnes bénévoles s'impliquant à la médiathèque et la Commune, avec l'accord de la responsable.

▪ Lettre de remerciements :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de remerciements de l'association de Gymnastique Arcquoise à la suite de la subvention accordée.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Maryse GERVASONI demande si, pendant les travaux de la rue Anatole Gabeur, la vitesse pourrait être limitée à 30 km/h dans la rue de la Belle Croix où la déviation s'effectue.

La séance est levée à 23h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : non fixé.

oo

Conseil Municipal du 13 mars 2018

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	